
Le ramassage scolaire aux Etats-Unis.

Numéro d'inventaire : 1979.22848

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Institut pédagogique national. Service de Documentation et d'Information (29 rue d'Ulm Paris)

Date de création : 1961

Description : Feuilletts agrafés.

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

Mots-clés : Systèmes éducatifs étrangers

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 9

INSTITUT
PEDAGOGIQUE NATIONAL
29, rue d'Ulm - PARIS V^e

0
2^e Bureau
Service de Documentation et d'information

Etats-Unis

Enseignement à l'étranger

LE RAMASSAGE SCOLAIRE AUX ETATS-UNIS

Lorsqu'on parle en France de "*ramassage scolaire*", on songe principalement aux écoliers des régions rurales qui ont parfois de trop longs ou trop pénibles trajets à accomplir pour rejoindre les lieux des écoles ; aux Etats-Unis l'usage de l'autobus scolaire "*bus-school*" n'est plus depuis de longues années déjà le privilège des enfants qui vivent loin des villes. Il est maintenant bien établi que tous les enfants doivent pouvoir profiter des transports spéciaux mis en service par l'administration des écoles, non seulement pour effectuer quotidiennement les trajets maison-école, école-maison, mais aussi pour se rendre éventuellement dans les centres éducatifs les plus variés ; à New-York même c'est un nombre considérable d'autobus et de véhicules scolaires de toutes sortes qui sillonnent la ville aux heures d'ouverture et de fermeture des établissements scolaires, qu'ils appartiennent à des écoles privées ou qu'ils soient la propriété des écoles publiques. Il est de fait, évidemment, que le climat des Etats-Unis est beaucoup plus rigoureux que celui de la France ou des pays européens et que les distances à parcourir pour les enfants comme pour les parents sont souvent beaucoup plus importantes que dans notre pays.

Le problème du "*ramassage scolaire*" aux Etats-Unis concerne environ dix millions d'enfants et, c'est le premier principe de l'enseignement américain : l'enseignement pour tous à tous les niveaux, qui a guidé l'intérêt des éducateurs vers le développement intensif des services de transport scolaire ; s'il paraissait en effet plus simple à première vue de construire davantage d'écoles dans les secteurs défavorisés, tout bien considéré il s'est avéré plus facile d'atteindre les objectifs prévus en organisant magistralement des services de transport dans tout le pays.

D'autre part, toujours en considération de l'esprit de l'enseignement américain, il a semblé intéressant d'utiliser le temps passé dans l'autobus scolaire à des fins éducatives ; on ignore pas que cet enseignement fait une large place à l'éducation civique et à l'éducation sociale, les trajets en commun furent donc adoptés comme de véritables séances de travaux pratiques pendant lesquelles les enfants pouvaient trouver l'occasion de mettre en application les principes qu'ils apprenaient à l'école. Néanmoins, il fut décidé que le chauffeur de l'autobus scolaire recevrait une formation spéciale afin d'être capable de créer à l'intérieur de son véhicule un climat propice à ces "travaux pratiques" et de les superviser.

- 2 -

Les Services de transport scolaire "*Pupil transportation Services*" sont à l'heure actuelle officiellement organisés dans tous les Etats américains depuis plusieurs années, cependant, les premiers autobus scolaires n'ont fonctionné que sur des initiatives privées et probablement depuis les années 1920-1922. C'est en fait en 1956 seulement que le problème du transport scolaire s'est véritablement posé à l'"U.S. Office of Education", c'est-à-dire aux dirigeants officiels de l'enseignement ; à cette date en effet, sur la demande du "*Concil of Chief State School Officers*" et sous la direction de l'"U.S. Office of Education" fut rédigée la première étude importante sur cette question. Cette étude avait pour principal objet la codification de l'aide de l'Etat et la définition des responsabilités du "*State Department of Education*" en matière de "*ramassage scolaire*".

Le développement des services de transport scolaire était si intense qu'il était devenu urgent de mettre le problème entre les mains des services officiels de l'enseignement. Alors qu'en 1925-1926 environ un million d'enfants bénéficiaient des services de transport scolaire, on notait en 1954-1955 que neuf millions trois cents mille enfants avaient bénéficié de ces mêmes services. D'autre part, sur le plan financier l'aide de l'Etat devenait pressante : pendant l'année scolaire 1925-1926, 35 600 000 dollars couvraient le financement de l'opération mais, en 1954-1955, 325 000 000 de dollars avaient été nécessaires. Selon les statistiques de 1958, l'opération "*ramassage scolaire*" a coûté cette année là 419 539 863 dollars à l'Etat pour le transport de plus de 11 000 000 d'enfants.

A la suite de l'étude commencée en 1956, le "*Council of State School Officers*" a publié à Washington en 1958 un Code relatif aux différents services de transport scolaire organisés par chacun des Etats américains. Après avoir établi le principe de l'autorisation légale en matière d'organisation de services de transport scolaire par les "*boards of education*" et, examiné les différents points sur lesquels devait s'exercer l'autorité du State Department, ce code définissait les lois et règlements propres à garantir la sécurité, le bon emploi et l'efficacité des transports scolaires dans un cadre financier raisonnable.

LES AUTORISATIONS LEGALES

Pour organiser des services de transport scolaire, les "*boards of education*" de chaque Etat doivent disposer d'autorisations légales accordées par le State Department. Ces autorisations peuvent être de plusieurs catégories et ne s'excluent pas nécessairement l'une l'autre ; certains Etats agissent ainsi avec des permis d'au moins deux catégories, parfois même avec des permis des trois catégories principales suivantes :

- 1 - L'autorisation peut être limitée aux dispositions à prendre pour organiser des services de transport scolaire dans l'Etat.
- 2 - l'autorisation peut concerner seulement le permis d'allouer des fonds d'Etat aux programmes de transport déjà approuvés ; cette catégorie d'autorisation laisse au "*board of education*" une liberté plus ou moins grande dans la gestion des fonds.
- 3 - l'autorisation peut avoir un caractère beaucoup plus général, et, pour objet, l'organisation d'un programme particulier dans les écoles publiques ; par exemple dans la mise en place d'un service de santé et de protection des enfants l'organisation d'un service de transport peut s'avérer utile comme elle peut également devenir nécessaire s'il s'agit de la création d'un programme pour enfants inadaptés.

LES LOIS ET REGLEMENTS

Les règlements officiels qui devaient régir l'organisation des différents services publics de transport scolaire aux Etats-Unis ne furent en fait élaborés qu'après que furent définies les limites dans lesquelles l'Etat devait engager sa responsabilité ; le problème qui se posait avait en effet plusieurs visages : il fallait le résoudre à la fois du point de vue de la nation, du point de vue des écoles elles-mêmes, du point de vue des moyens de transport et des trajets routiers et peut-être surtout du point de vue financier. Il fallut donc d'abord examiner minutieusement ces différents points et définir les domaines dans lesquels l'autorité de l'Etat pouvait avoir à s'exercer en matière de transport scolaire. Pour la clarté de l'exposé il semble toutefois préférable d'exposer les grandes lignes qui font l'objet de la législation du "ramassage scolaire" dans les Etats américains avant de préciser quelles sont les tâches de l'Etat, compte tenu de cette législation.

Il faut noter pour commencer que le mode d'application des divers règlements qui vont suivre peut varier dans chaque Etat en fonction de la nature du permis légal qui lui a été délivré et, également, selon la politique adoptée par chacun d'eux ; ainsi par exemple la mise en pratique des lois peut devenir dans tel ou tel Etat le fruit de la coopération de plusieurs services publics : Santé, Police, ect... qui reçoivent les directives du "State Department of Education".

Les lois et règlements qui concernent les transports scolaires sont adoptés sur décision du "board of education" ou du "State Department" mais ils peuvent être établis avec le concours d'un Comité consultatif composé des administrateurs des différents services de transport scolaire, des représentants des services publics de sécurité, des représentants de la force publique, de certains membres du "board" et de certaines personnalités civiles.

- a - les véhicules : ils doivent être construits selon des modèles standards adoptés par la nation ; ces modèles sont étudiés par des experts, principalement du point de vue financier et du point de vue sécurité.
- b - les conducteurs d'autobus scolaires : Ils doivent satisfaire aux lois imposées à tous les conducteurs de véhicules de transport en commun : avoir un certain âge, une bonne santé, une bonne vue, une certaine expérience, mais ils doivent aussi recevoir une formation spéciale et se soumettre à l'entraînement requis.
- c - l'usage de l'autobus scolaire : les règlements qui régissent l'utilisation des autobus scolaires doivent être les mêmes dans tout l'Etat. L'usage de ces autobus doit, d'une part, être aussi large que possible afin d'assurer une aide constante à l'enseignement au delà même des limites de l'école (visites éducatives, musées, etc...), d'autre part, servir non seulement l'enseignement lui-même mais les activités para-enseignantes (congrès de professeurs, excursions, stages, etc...).

Le personnel responsable à tous les échelons de la hiérarchie doit être consulté avant chaque sortie, l'autorisation des parents demandés, l'inspection du véhicule effectuée avant et après la sortie.

- d - les trajets : les trajets doivent être approuvés par le State Department. Pendant la durée de ces trajets les autobus scolaires doivent se soumettre aux lois générales de la circulation ; ils bénéficient cependant de certaines dérogations : arrêts spéciaux sur les autoroutes, signaux pour permettre aux enfants de traverser aux points dangereux, etc...